



CIRCULAIRE CIEPP

Février 2024

2023, une année de rebonds !

Un intérêt de 3% versé pour 2023

Au terme de l'année 2023, le taux d'intérêt attribué sur l'entier de l'avoir de vieillesse (accumulé à la fin de l'année 2023, sans les bonifications vieillesse de l'année) des assurés actifs au 1^{er} janvier 2024 est de **3%**. Ce taux dépasse de 2% le taux d'intérêt minimum LPP fixé par le Conseil fédéral. Par ailleurs, le Conseil de fondation a également décidé d'attribuer une 13^e rente à tous les pensionnés vieillesse au bénéfice d'une rente au 31 décembre 2023 (une communication spécifique sera adressée aux bénéficiaires).

La décrue de l'inflation en 2023 a permis aux marchés financiers de dégager des résultats positifs contribuant à une performance de la CIEPP de 4,92% sur l'année. La plus-value générée a atteint environ CHF 400 millions et elle a été constituée principalement au cours des deux derniers mois de l'année. Les marchés ont commencé à intégrer la possibilité d'assouplissements des politiques monétaires. L'indice des actions monde s'est apprécié de 10%, grâce notamment aux perspectives de l'introduction de l'intelligence artificielle dans les activités économiques. Cinq sociétés américaines (Microsoft, Apple, Alphabet, Amazon et Nvidia) ont contribué à plus du tiers de la hausse de l'indice mondial, portant leur poids dans l'indice à plus de 16% et celui de l'ensemble des actions US à 68% de la capitalisation mondiale.

Les obligations en CHF et les fonds immobiliers ont été parmi les autres bons contributeurs aux résultats de la Caisse. La résilience de l'économie américaine, portée par les dépenses des consommateurs, a permis d'échapper à une récession mondiale alors que la croissance européenne s'essouffait et que la faiblesse de l'économie chinoise s'accroissait, ceci dans un contexte géopolitique défavorable.

Suite à l'évolution des paradigmes économiques, l'allocation stratégique a fait l'objet d'une analyse approfondie durant l'année. Compte tenu des performances attendues, du besoin de financement de la Caisse et de sa capacité au risque, le Conseil de fondation a décidé de maintenir l'allocation stratégique inchangée. Il en va de même pour son processus d'investissement, appliqué de manière rigoureuse dans une perspective long terme.

Le degré de couverture¹ de la CIEPP qui devrait être d'environ **113,5%** positionne la Caisse dans une situation financière très favorable. Il sera audité et communiqué de manière définitive en juin prochain, dans le rapport annuel de 2023.

Développement de la CIEPP en 2023

La CIEPP clôture l'année 2023 avec un total de bilan en hausse de CHF 513 millions, supérieur à CHF 8,7 milliards. Fin 2023, elle gérait la prévoyance professionnelle de 10 551 entreprises et indépendants (+0,81%), soit 51 383 assurés (+2,09%). Le nombre de rentiers était de 7 676 bénéficiaires (+5,63%). En 2023, les contributions facturées ont atteint plus de CHF 453 millions (+4,48%).

Modifications réglementaires au 1^{er} janvier 2024

Dès le 1^{er} janvier 2024, le règlement de prévoyance de la CIEPP a été adapté aux évolutions légales en lien avec la réforme de l'AVS (« AVS 21 »).

La principale modification de cette réforme concerne l'âge de la retraite des femmes qui passera de 64 ans à 65 ans pour les femmes nées dès 1964, avec une période transitoire pour les femmes nées entre 1961 et 1963. A la CIEPP, notre Conseil de fondation a décidé de maintenir l'âge de la retraite des femmes à 64 ans pendant la période transitoire et de l'adapter à 65 ans pour les femmes nées dès 1964. Ainsi, la CIEPP favorise une transition sereine, compréhensible et avec un minimum d'impacts pour les assurées concernées.

La réforme AVS 21 a également occasionné d'autres modifications légales dans le cadre de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP), telles que la possibilité d'anticiper/ajourner la perception de la rente de vieillesse ou d'effectuer une retraite partielle. Il est à relever que la CIEPP proposait déjà la majorité de ces options à ses assurés.

Le nouveau règlement de prévoyance ainsi qu'une notice explicative des adaptations effectuées sont disponibles sur le site internet de la CIEPP et sur les services en ligne des assurés de la Caisse.

Politique ESG (Environnementale, Sociale et Gouvernementale) de la CIEPP

En 2023, la CIEPP a maintenu son engagement en faveur de la durabilité dans les sociétés et les immeubles dans lesquels elle est investie.

La CIEPP vote sur l'ensemble de ses actions suisses. Elle exerce ses droits de vote sur les quelques 500 plus importantes positions en sociétés étrangères. La profondeur de vote atteint ainsi environ 70 % de sa fortune investie en actions. Les rapports sur les votes exercés en Suisse et à l'international seront disponibles en juin prochain. L'analyse annuelle de la durabilité des investissements de la Caisse a permis d'orienter l'engagement effectué par l'intermédiaire d'Ethos Services. La CIEPP a encouragé son partenaire à mettre un accent particulier sur le dialogue avec les sociétés les plus fortement controversées parmi ses plus importantes positions. Elle a participé activement au dépôt d'une résolution d'actionnaire en faveur du climat à l'assemblée générale 2023 d'une société suisse cotée à l'étranger ainsi que pris part à la préparation d'une résolution qui sera portée au vote lors de l'AG 2024 d'une des plus importantes sociétés pétrolières.

D'autre part, la CIEPP a, dans le cadre des groupements Ethos Engagement Pools suisse et international, promu la durabilité auprès de plus de 2000 sociétés. Les 150 plus grosses sociétés suisses ont été interpellées, tant au niveau de leurs efforts en faveur du climat que de la qualité de leur gouvernance et du respect des droits humains (notamment au niveau des conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnement). A l'international, l'engagement s'est concentré sur 50 campagnes dont les principales ont eu pour but d'améliorer les droits humains, réduire les émissions vers un net zéro crédible, défendre la biodiversité et l'introduction d'un reporting de durabilité.

Certificat de prévoyance et taux d'intérêt 2024

Le certificat établi et disponible dans nos services en ligne destinés aux assurés CIEPP indique la situation du compte de vieillesse au 31 décembre 2023 après versement d'un intérêt de 3 % ainsi que les prestations prévisionnelles calculées sur la base d'un taux d'intérêt de 1,25 %.

Pour l'année 2024, le Conseil de fondation de la CIEPP a fixé le taux d'intérêt à 1,25 % (taux identique au minimum LPP). Le taux effectivement attribué sur les comptes de vieillesse des assurés actifs dans la Caisse au 1^{er} janvier 2025 sera définitivement arrêté en janvier 2025, sur la base des résultats enregistrés par la CIEPP durant l'année 2024.

Portail assurés

Le portail e-services destiné aux assurés, leur permet, entre autres, de traiter leurs questions administratives, d'effectuer différentes simulations et de consulter leurs documents LPP de manière sécurisée. Chers assurés, n'hésitez plus à vous connecter !

Changement au sein du Conseil de fondation

En 2023, la représentation des employeurs au sein du Conseil de fondation a subi un changement avec l'entrée de Christelle Schultz (en remplacement d'Olivier Sandoz). A présent, le Conseil de fondation est composé des personnes suivantes : Aldo Ferrari, président ; Bruna Campanello ; Anna Gabriel Sabaté ; Luc Dupuis ; un membre est en cours de désignation, pour les représentants des salariés ; Ivan Slatkine, vice-président ; Christelle Schultz, Michel Rossier ; Pascal Schwab et Robert Zoells pour les représentants des employeurs.

Contact

Pour tout renseignement et mise à jour de vos données, le service de l'administration du siège ou de nos agences se tient à votre disposition.

Glossaire

¹Taux de couverture : il permet de calculer le degré de financement de tous les engagements de la caisse à un instant donné.

Agences

Bulle	Rue Condémine 56	1630 Bulle	T 026 919 87 40
Fribourg	Rue de l'Hôpital 15	1701 Fribourg	T 026 552 66 90
Neuchâtel	Av. du 1 ^{er} -Mars 18	2001 Neuchâtel	T 032 727 37 00
Porrentruy	Ch. de la Perche 2	2900 Porrentruy	T 032 465 15 80

Siège de l'Administration de la caisse

Rue de Saint-Jean 67 – Case postale – 1211 Genève 3
T 058 715 32 06 – ciepp@fer-ge.ch – www.ciepp.ch



CIEPP

Caisse Inter-Entreprises
de Prévoyance Professionnelle

ZKBV - Zwischenbetriebliche Kasse für Berufliche Vorsorge
CIPP - Cassa Interaziendale di Previdenza Professionale